

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N° 30/2019**

Séance du **21 décembre 2019**

**OBJET** : Convention de partenariat entre l'Association A Serenita-Corse-Alzheimer.

Nombre de membres : **9**  
Afférents au conseil : **9**  
En exercice : **9**

Date de la convocation : 12/12/2019  
Date d'affichage : 12/12/2019  
Ayant délibéré : 5      Votés Pour : 5  
Votés Contre : 0      Abstentions : 0

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un décembre à onze heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur POLI Jean-Baptiste a été élu secrétaire de séance.

<b>Etaient présents</b>	<b>Etaient représentés</b>
M. MILLO Jean-Luc	
M. CIPRIANI Jean-Marie	<b>Etaient absents</b>
M. POLI Jean-Baptiste	M. MARTINO Enzo
Mme GUIQUET Sandra	Mme OBENOUS née DURAND Isabelle
M. BRUNETTI Alain	M. POLI Pierre-Antoine
	M. MANTESE Jean-François

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la rencontre récente avec les dirigeants de l'Association A Serenita-Corse-Alzheimer en Mairie d'Olivese ; ceux-ci l'ont sollicité afin d'exposer les missions de l'association :

- Accueil de jour.
- Prise en charge et activités thérapeutiques.
- Conseil dans la prise en charge de l'aidant.

L'association A Serenita-Corse-Alzheimer souhaite développer ses activités dans la microrégion Sartinesi-Valincu-Taravu et sollicite pour cela la mise à disposition d'une salle une journée par semaine.



Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de pouvoir aider au développement de ce type de structures et se réjouit que les populations du rural puissent bénéficier de prestations et d'aides sans avoir toujours à se déplacer jusque dans les centres urbains.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition de l'Association A Serenita-Corse-Alzheimer, à titre gracieux, une salle communale, qui pourrait être la salle polyvalente ou toute autre salle adaptée.

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Approuve** la proposition de Monsieur le Maire de mettre à disposition de l'Association A Serenita-Corse-Alzheimer, à titre gracieux, une salle communale, pour la prise en charge du public cible au sein de l'accueil de jour multi sites une journée par semaine.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association A Serenita-Corse-Alzheimer.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération et notamment l'établissement et la signature au nom de la Commune des documents et actes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,  
Le 21/12/2019

Le Maire

Jean-Luc MILLO





Accueil de jour 'A serenita

## CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE :

**L'ASSOCIATION A SERENITA-CORSE ALZHEIMER et la mairie d'OLIVESE**

**Entre : L'ASSOCIATION A SERENITA-CORSE ALZHEIMER**  
**Avenue Moncey, bât B, Les Palmiers**  
**20090 AJACCIO**

**Et : La mairie d'OLIVESE**  
**Valdo Olivese, 20140 OLIVESE**

### **Préambule**

Vu la mesure n°1 du plan Alzheimer 2008-2012 sur le développement et la diversification des structures de répit, et la mesure 28 du Plan Maladie Neuro Dégénératives PMND 2014-2019, **L'ASSOCIATION A SERENITA-CORSE ALZHEIMER** s'inscrit dans ces mesures afin de garantir le plus longtemps possible un libre choix entre domicile et institutionnalisation.

Il est nécessaire de proposer aux aidants des solutions souples, proches de leurs besoins, pour des temps de répit qui sont aussi des temps de soins et d'évaluation pour la personne malade et son entourage. C'est ainsi que l'on peut prévenir les situations de crise qui débouchent souvent sur une institutionnalisation définitive et un épuisement de l'aidant familial. L'objectif est donc triple : il s'agit d'assurer une prise en charge de qualité pour le public cible domicilié sur du Péri urbain et du rural, tout en garantissant un temps de répit pour l'aidant, adapté à ses attentes, et en permettant le recours à ces structures par des mesures financières appropriées.

**L'ASSOCIATION A SERENITA-CORSE ALZHEIMER** représentée par sa Présidente **Mme LAMETA BAGHIONI Jeannie** et **La mairesse d'OLIVESE**, représentée par **M.MILLO Jean Luc** conviennent ce qui suit :

### **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de préciser les engagements et les modalités, suivant lesquels **L'ASSOCIATION A SERENITA-CORSE ALZHEIMER** et **La mairie d' OLIVESE**, développent leurs coopérations en matière de prise en charge des personnes impactées par des Maladie Neuro Dégénératives.



## Article 2 : Engagements entre les signataires

La mairie d' OLIVESE, s'engage à diffuser la plaquette de l'accueil de jour multi sites y stipulant ses missions de prise en charge.

L'ASSOCIATION A SERENITA-CORSE ALZHEIMER s'engage à communiquer à La mairie d'OLIVESE les données quantitatives quant aux familles orientées et reçues par l'accueil de jour multi sites.

## Article 3 : partenariat et réseaux

L'ASSOCIATION A SERENITA-CORSE ALZHEIMER et La mairie d'OLIVESE s'engagent dans le travail de construction du partenariat et du réseau.

L'ASSOCIATION A SERENITA-CORSE ALZHEIMER et La mairie d'OLIVESE s'engagent à construire un réseau en faisant adhérer le partenariat dans des réunions et table ronde pour parfaire la prise en charge du public cible.

## Article 4 : Soutien auprès des aidés

La mairie d'OLIVESE s'engage à mettre une salle à disposition de L'ASSOCIATION A SERENITA-CORSE ALZHEIMER, à titre gracieux, pour la prise en charge du public cible au sein de l'accueil de jour multi sites.

La mise à disposition de la salle sera tous les :

- **Lundi**

## Article 5 : Accueil et soutien des aidants familiaux

L'ASSOCIATION A SERENITA-CORSE ALZHEIMER au travers de son accueil de jour multi site s'engage auprès des aidants familiaux du territoire concerné, à respecter ses missions qui sont : l'accueil, le soutien psychologique, l'écoute, l'information, les conseils, les groupes de parole et les entretiens individuels.

La mairie d'OLIVESE s'engage à mettre une salle à disposition de L'ASSOCIATION A SERENITA-CORSE ALZHEIMER pour des actions auprès des aidants familiaux.

La mise à disposition de la salle sera tous les :

- **Lundi**

## Article 6 : validité de la convention

La présente convention unie les dits partenaires sur une durée fixée par l'ARS et la CDC pour le fonctionnement de l'accueil de jour multi sites.

Envoyé en préfecture le 26/12/2019

Reçu en préfecture le 26/12/2019

Affiché le



ID : 02A-212001861-20191221-2019\_30-DE

Toutefois, la **COMMAUTE DES COMMUNES, L'ASSOCIATION A SERENITA-CORSE ALZHEIMER** et **La mairie d'OLIVESE** pourraient étudier d'autres sites d'hébergement de l'accueil de jour multi sites sur des territoires proches si une nécessité s'imposait.

Fait à Ajaccio

Le, 18 NOVEMBRE 2019

**La Présidente de L'ASSOCIATION A SERENITA-CORSE ALZHEIMER**  
**Mme LAMETA BAGHIONI JEANNIE**

**ACCUEIL DE JOUR**  
**A SERENITA**  
Tél 789 035 979 000 10

**La mairie d'OLIVESE**  
**M.MILLO Jean Luc**